

**AFFAIRE N° 11. - Assurances de la Police d'Assurance N° R 600528
(en remplacement de la police n° R 600272) souscrite chez la
"PRESERVATRICE" et couvrant la responsabilité civile de la Commune.**

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir approuver la Police
d'assurance n° R 600528 (remplaçant la police n° R 600272) souscrite chez la
"PRESERVATRICE" et couvrant la responsabilité civile de la Commune.

Les crédits correspondants sont prévus au Chapitre 334 Article
635 du budget 1968.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Denis le 29. 11. 68
P. le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler

P.C.C.
H. Denis le 29. 11. 68
P. le Préfet.
de J. des Affaires Financières
Signé: C. Ferry en chef

1 11